

Initiatives ministérielles

analyse, ce soit encore les agriculteurs canadiens qui écopent. Je ne saurais tout simplement pas appuyer ce projet de loi.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke):

Comme le sait le député de Stormont—Dundas, monsieur le Président, ce projet de loi revêt beaucoup d'importance. Voilà pourquoi nous devons l'examiner avec une extrême minutie. Les dispositions qui traitent du partage des frais de l'assurance-récolte revêtent également beaucoup d'importance, ce que le député lui-même a signalé.

Apparemment, le gouvernement ne semble pas se soucier des rigueurs du temps et de la façon dont elles touchent les agriculteurs. Par contre, il semble se préoccuper surtout des incidences financières du budget du ministre des Finances et de ses prévisions budgétaires. Comme l'a dit le député, le gouvernement se comporte comme si, question de principe, il devait s'acharner sur les agriculteurs tandis qu'il les tient à sa merci. Comme preuve de ce que j'avance, je rappelle que lors de la réunion de juillet dernier, le gouvernement fédéral avait accepté, tout comme les gouvernements provinciaux et les agriculteurs, d'assumer le tiers des frais du programme d'assurance-récolte. Lorsque le gouvernement fédéral a rencontré les provinces à la fin du mois de juillet, les deux paliers de gouvernement ont décidé de ne plus assumer chacun que 25 p. 100 des frais, et les agriculteurs devaient en assumer 50 p. 100.

Le député ne pense-t-il pas que tout cela ne vise qu'à sauver la face du ministre des Finances, lui qui avait fait des prédictions budgétaires et qui veut maintenant créer l'impression qu'il avait visé juste? Ou serait-ce simplement un autre exemple de la politique du gouvernement fédéral qui cherche à éliminer toute subvention au secteur agricole et à laisser les agriculteurs faire face à la concurrence de l'industrie agricole américaine dans le contexte du libre-échange?

Ne serait-ce qu'une autre entente comme celle que le gouvernement a imposée à l'agriculteur canadien aux termes de l'Accord de libre-échange? Une fois de plus, le gouvernement fédéral refuse d'aider les agriculteurs canadiens, car il tient mordicus à ce que la réalité reflète ses prévisions économiques et il ne s'inquiète pas vraiment du sort des agriculteurs.

Il les force à payer plus cher pour l'assurance-récolte au moment même où leur situation financière est pour le moins instable. Le ministre des Finances et le vice-premier ministre, chargés de ce dossier critique, ne pourraient-ils pas proposer un système plus flexible?

M. Kilger: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations et de sa question.

C'est de plus en plus évident que le gouvernement et ses politiques sont presque totalement tributaires du budget. Nous savons que les ministériels ne sont pas foncièrement mal intentionnés mais, en fin de compte, leurs intérêts prévalent. Certes, l'agriculture traverse une période difficile, comme les pêches et d'autres secteurs de notre économie, mais la situation de l'industrie agricole est beaucoup plus précaire. Le pays a besoin de plus de stabilité, mais le gouvernement n'a pas la main assez ferme.

La crédibilité du gouvernement semble être la plus grosse entrave au progrès. D'un côté, il répète continuellement qu'il est en faveur de la gestion de l'offre, de l'autre, il met l'accent sur les forces du marché, comme il en est question dans le Livre vert intitulé «Partenaires dans la croissance». J'ai de la difficulté à concilier ces deux notions.

De plus en plus, la collectivité agricole est victime de la conjoncture. Dieu merci, les agriculteurs ont les reins forts et ils ont déjà prouvé qu'ils s'adaptent facilement à toute situation. Ils sont en droit de s'attendre que le gouvernement leur prête main-forte pour franchir cette étape très difficile.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, nous discutons aujourd'hui du bien-fondé du projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte.

À divers points de vue, ce projet de loi semble assez inoffensif. Il apporte certaines améliorations techniques puisqu'il accroît la protection offerte aux agriculteurs. Il inclut également dans la loi certaines cultures inadmissibles auparavant. Donc, il ne semble pas extrêmement important, puisqu'il est de nature surtout technique.

• (1240)

Toutefois, en analysant les motifs qui ont inspiré cette mesure législative, on voit que le gouvernement ne fait que s'en tenir à ses objectifs. Il se retire progressivement de divers secteurs de notre économie, supprime petit à